



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

Une autre vie s'invente ici

# parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
SEPTEMBRE 2019 — N° 84



Grand angle

## Ensemble pour enrayer l'extinction du vivant

— p. 09

Défi

## Sciences participatives : les Parcs aux avant-postes

— p. 16

Histoire à partager

## Disséminer la culture des variétés locales

— p. 07



## La biodiversité, c'est l'éclate !

— En plein cœur de Caudebec-en-Caux, dans les Boucles de la Seine Normande, un marais entouré d'une résidence et du collège de la ville. En 2019, le conseil municipal des jeunes a passé 8 jours dans ce marais urbain, avec une photographe et une écrivaine. Résultat : un superbe livret édité par une association d'édition locale, Globules, qui met en scène leur découverte du milieu et les mots qu'ils ont trouvé pour décrire leur expérience.

# « L'ampleur de l'ambition nécessite un changement d'échelle et de moyens »

**Michaël Weber**

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**#ALERTE** La présentation des conclusions du rapport alarmant de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est déjà un des temps forts de l'année. Ce regroupement de scientifiques internationaux a lancé une alerte historique en direction de l'opinion publique et des décideurs. Avec notamment l'annonce du chiffre choc « 1 million d'espèces sont menacées d'extinction », il replace la biodiversité au niveau de la lutte contre le changement climatique. Ce rapport dit également que le processus n'est pas inéluctable car nous en connaissons en grande partie les causes (artificialisation des sols, agriculture intensive, pollutions, disparition des zones humides, réchauffement climatique). C'est précisément à ces causes que devait s'attaquer le plan Biodiversité annoncé par le gouvernement il y a un an.

**#ACTION** Un plan global auquel les Parcs naturels régionaux de France apportent une contribution majeure. D'abord parce que la lutte contre l'érosion de la biodiversité passera par une politique inclusive ou, comme le cite le rapport de

l'IPBES, des « changements transformationnels ». Or prendre en compte la biodiversité au quotidien, là où les risques sont les plus forts, est précisément au cœur de l'expertise des Parcs. Dans la foulée de ce rapport, le président Macron a annoncé un renforcement de la politique de la France en matière d'aires protégées en visant 30 % du territoire couvert d'ici à 2022 : notre réseau y jouera nécessairement un rôle majeur. Les deux grandes

priorités de ce plan, à savoir la lutte contre l'artificialisation des sols et contre les effets de l'agriculture intensive, illustrent parfaitement les défis qui s'imposent à nous. Les Parcs naturels régionaux ont acquis de l'expérience et du savoir-faire dans ces domaines. Mais l'ampleur de l'ambition nécessite sans aucun doute un changement d'échelle et de moyens. C'est aussi

pour cela que nous plaidons pour un renforcement de notre outil en nous dotant d'une nouvelle structure de gestion. Le positionnement politique en faveur de la biodiversité est sans doute une condition incontournable à la mise en place des changements profonds appelés par le rapport. Il demandera de la conviction et du courage, mais nous n'en manquons pas. ■



© Bernosch Salfmanski



© Stéphanie Gautier / Naturimages

## 09

### 05

## Territoires vivants

— Jeu de cartes écolo, espace-test agricole, biodiversité botanique du Parc Astérix... Le point sur **les actualités des Parcs** qui ont jalonné le semestre.

### 07

## Histoire à partager

— **Redécouvrir le patrimoine végétal local** pour favoriser l'autonomie alimentaire, c'est le projet participatif qui occupe en ce moment plus de 300 acteurs dans le Parc de Chartreuse.

## Grand angle

— La **biodiversité** se meurt. Pour enrayer ce déclin, les Parcs ont par nature un rôle majeur à jouer. Ils mettent en œuvre la stratégie du gouvernement mais expérimentent aussi des solutions bien à eux.

### 14

## Rencontre

— Haut fonctionnaire spécialiste de l'écofiscalité, **Guillaume Sainteny** nous parle de l'histoire de **l'écotaxe** en France et du potentiel que cet outil représente pour les Parcs.

### 16

## Défi

— **Les sciences participatives** pour améliorer les connaissances et éduquer à l'environnement, c'est un outil particulièrement adapté au contexte des Parcs.

### 18

## En pratique

— Tout savoir sur **l'obligation réelle environnementale** et sur le **label ÉcoQuartier** dans les Parcs.

### 20

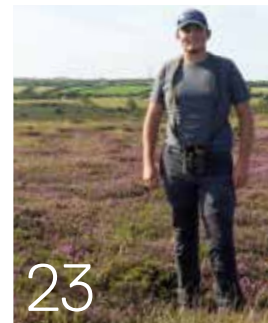
## Découverte

— Allez à la rencontre des arbres célèbres de la forêt du **Vercors** puis admirez les prairies fleuries de **Lorraine**.

### 22

## Pêle-mêle

— Tour d'horizon des événements et faits marquants du réseau.



### 23

## Portrait

— **Lionel Manceau**, lycéen passionné de nature et très engagé dans la protection des milieux du Parc Normandie-Maine.

 [fb.com/FederationPNR](https://www.facebook.com/FederationPNR)

 [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

 [flickr.com/groups/pnr](https://www.flickr.com/groups/pnr)

parcs n° 84 – septembre 2019.  
Directeur de la publication : Michaël Weber. Rédacteur en chef : Éric Brua. Coordinateur : Olivier André. Comité de rédaction : Camille Aulas, Jean-Jacques Boussaingault, Yvon Brunelle, Marie-Noëlle Cuevas, Malika Nestoret, Guy Poupert, Alice Roy. Contribution à ce numéro : Thierry Mougey. Relecture : Valérie Petel et Compédit. Rédaction : Camille Aulas, Laurene Champalle, Cécile Couturier, Jean-Luc Varin. Conception, conseil et réalisation : CITIZEN PRESS. Impression : Compédit Beauregard. Photo couverture : Stéphane Bouilland / Naturimages. ISSN : 0982 6246.





Sélection d'actus  
au sein des Parcs  
naturels régionaux



### Les Audacieuses du Parc des Baronnies provençales.

Elles ont mené jusqu'au bout un projet responsable, solidaire, innovant, voire créatif qui enrichit le territoire. Le Parc a fait le portrait de ces entrepreneuses qui portent ses valeurs.

À retrouver sur son site internet



© DR

**#Changer le monde par le jeu en Avesnois.** Le Parc distribue gratuitement 4000 exemplaires d'un jeu de cartes qui incite la population à réaliser des défis qui sont autant de gestes en faveur de la préservation de notre planète. Chaque carte indique une mission à accomplir, comme offrir un jus de fruit local, ramasser 10 déchets dans la nature ou acheter des œufs de poules heureuses. Une fois le défi réalisé et validé sur l'application dédiée, le joueur passe la carte à une personne de son entourage pour qu'il en fasse autant et ainsi de suite...

#catourne

### « Prudence, ça roucoule »



— Le tétras-lyre, oiseau emblématique des massifs alpins, est une espèce sensible au dérangement qui mérite l'attention des pratiquants d'activités de pleine nature. Le Parc du Massif des Bauges a fait réaliser un clip d'animation pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques à adopter. Il est diffusé auprès des réseaux de pratiquants de la montagne.  
[https://www.youtube.com/watch?v=f5-776l\\_ytY](https://www.youtube.com/watch?v=f5-776l_ytY)

— Grâce à son espace-test agricole créé en 2015, le Parc a déjà permis l'installation en bio de 4 agriculteurs : trois maraîchers et un producteur de plantes aromatiques et médicinales. Trois éleveurs (ovin, porcin et escargots) et deux maraîchers sont actuellement en test. Un test si concluant qu'un atelier de transformation de légumes distribue désormais leur production à la boutique du Parc et au-delà.  
— Parc du Perche

# 10

C'EST LE NOMBRE DE PORTRAITS DE CES HÉRITIERS DE SOIXANTE-HUIT QUI ONT CRÉÉ LE FUTUR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES. ILS FONT L'OBJET D'UN LIVRE ET D'UNE WEB CHRONIQUE POUR LES 10 ANS DU PARC. À RETROUVER SUR [WWW.PARC-PYRENEES-ARIEGEOISES.FR](http://WWW.PARC-PYRENEES-ARIEGEOISES.FR)



## #ciel étoilé

### Trois Parcs bientôt Réserve internationale

— Trois Parcs de Nouvelle Aquitaine, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin et Landes de Gascogne, ont décidé de travailler ensemble sur un projet territorial autour du ciel étoilé et des paysages nocturnes. Ils travaillent ainsi sur l'éclairage public, sur la biodiversité nocturne, sur des projets « astro-touristiques » de bivouacs-observatoires et diffusent ces contenus dans des programmes d'éducation au territoire. Ils espèrent ainsi devenir la troisième Réserve Internationale de Ciel Étoilé de France, un label décerné par l'International Dark-Sky Association aux États-Unis.

© Aymeric Watterlot



### #Concertation entre Parc Oise-Pays de France et Parc Astérix... Ce Parc naturel régional au Nord de l'agglomération parisienne a fort à faire pour protéger sa biodiversité botanique. Mais grâce à des

conventions tripartites avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et des partenaires privés (Parcs et équipements de loisirs, société autoroutière, etc.), les techniciens du Parc sensibilisent ces derniers à la richesse de leur site. Par exemple, avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, ils aident le Parc Astérix à préserver une plante très rare en Hauts-de-France, trouvée juste à côté d'une zone de stockage. Des semences sont récoltées, multipliées, puis réinstallées un peu plus loin sur le site pour qu'elles puissent se développer plus largement. Les partenaires privés sont même maintenant convaincus que ce sujet doit être inscrit dans leur projet d'entreprise. Certains désignent d'ailleurs un « référent biodiversité » parmi leurs salariés.

## Le grand cycle de l'eau dans le Parc du Haut-Jura

LE CONSTAT		LE BILAN	
<p>— Lacs, rivières, cascades, tourbières... le Parc est marqué par la présence de l'eau</p>	<p>— Le nouveau périmètre d'intervention du Parc concerne :</p> <p>95 000 HABITANTS sur 2100 km<sup>2</sup> de territoire</p>		
L'ENGAGEMENT		<p>2</p> <p>BASSINS VERSANTS (la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe et la Valsérine)</p>	<p>2 000</p> <p>KM DE COURS D'EAU</p>
<p>— Le Parc est engagé depuis sa création dans la préservation des cours d'eau et des zones humides.</p>	<p>L'OUTIL</p> <p>— La Gemapi est une compétence qui recouvre tous les aspects de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques.</p>	<p>LE FAIT</p> <p>— En 2018, le Syndicat Mixte du Parc s'est vu transférer la compétence Gemapi sur son territoire mais également sur des territoires hors de son périmètre.</p>	<p>LA CONCLUSION</p> <p>RECONNAISSANCE de l'expertise du Parc sur ces sujets</p> <p>UNE MEILLEURE COHÉRENCE hydrographique d'intervention</p>



— Parc de Chartreuse  
**Disséminer**  
la culture  
des variétés  
locales

**\_C'EST UNE OPÉRATION SCIENTIFIQUE PARTICIPATIVE INÉDITE QUI EST MENÉE DANS LE MASSIF DE LA CHARTREUSE : L'ÉTUDE ET LA SENSIBILISATION AUX PLANTES LOCALES CULTIVÉES AUPRÈS D'ACTEURS DE TOUTES CATÉGORIES...** À côté de la poire « Louve », il y a le haricot « viande » et le maïs de « Crolles ». Des espèces

aux origines et à l'histoire diverses se côtoient dans le massif de Chartreuse : des « tradis », installées là depuis des siècles, aux « petites jeunes », importées au gré des goûts et des voyages. Depuis trois ans, toutes font l'objet de l'ambitieux projet « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse » animé par le Parc. « *Nous souhaitons découvrir et redécouvrir les variétés locales cultivées, qu'elles soient connues, méconnues ou oubliées* » explique Laure Belmont, responsable de la mission Biodiversité aménagement paysage. Objectif : partager le patrimoine végétal local et se le réapproprier. « *Nous souhaitons favoriser l'autonomie alimentaire du territoire – axe que nous travaillons également à travers notre participation à un programme alimentaire territorial (PAT). Il s'agit aussi, disons-le clairement, de devenir moins dépendants de l'achat de semences hybrides industrielles, dont la plupart sont non reproductibles et ne peuvent être replantées. Et ainsi, de répondre aux enjeux du changement* »

**PROJET**



**\_Objectif :**

Valoriser le patrimoine végétal local, favoriser l'autonomie alimentaire, s'adapter au changement climatique

**\_Début :** 2016

**\_Résultats :** Déjà plus de 300 acteurs impliqués (habitants, associations, professionnels...), 70 personnes formées à la récupération de graines et 1409 variétés végétales identifiées

*climatique.* » Car ces fruits et légumes, adaptés au climat, au sol et à l'altitude des différents secteurs du territoire, sont naturellement plus résistants aux nuisibles, aux maladies et aux intempéries. Des atouts de poids pour l'économie et l'alimentation des générations futures.

**DES MOINES PLANTEURS AUX BOURGEOIS JARDINIERS** Début 2009, l'impulsion est donnée : l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM) travaille avec le Parc sur les plantes sauvages. Recherches, inventaire, publications...

*“ Faire des habitants des acteurs-relais qui savent cultiver, observer, récupérer des graines et les partager. ”*

le besoin de se pencher aussi attentivement sur les plantes cultivées s'impose ensuite. Le projet est monté en 2015 par le Parc, le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) de Lyon et JDMM. Il reçoit le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des départements de l'Isère et de Savoie et de la Fondation de France. Tout commence par cinq réunions pu-

bliques pour présenter l'opération aux habitants. Puis l'enquête ethnobotanique commence. Recherche en archives, enquêtes de terrain... Elle doit permettre de tout savoir, ou presque, sur l'histoire des cultures dans le massif. « Nous avons trouvé beaucoup d'informations dans les archives des moines de l'Ordre des Chartreux, qui fabriquent la célèbre liqueur de Chartreuse, détaille Laure Belmont. Nous avons pu consulter des cahiers de jardinage des années 1950 et des manuscrits du XVII<sup>e</sup> siècle ! » Autre découverte : « Au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'est du territoire, s'est créée une petite Riviera alpine : des bourgeois ont développé une importante pratique horticole, testant des plantes et important des graines. » Au bout d'un an de recherches, près de 1.500 variétés sont répertoriées (voir encadré).

**LES GRAINES, C'EST LA CLÉ** La deuxième phase du projet peut alors commencer : la transmission. Des ateliers publics sont organisés, des groupes de travail thématiques sont montés. Les habitants font part de leurs pratiques et

attentes, et peuvent bénéficier de formations sur la récolte de graines, la taille ou la greffe de fruitiers. « Récupérer une partie des graines d'une production est le plus sûr moyen de perpétuer une variété adaptée localement, en renforçant ses caractéristiques génétiques : elle est plus belle, plus vigoureuse, plus résistante et plus productive », rappelle Laure Belmont. Depuis deux ans, 70 personnes ont suivi la formation « Faites vos graines ».

Autre action lancée en 2018 : l'adoption de graines. En un an, 44 variétés ont été adoptées ! Des semences – dont certaines ont été récupérées à la banque de semences de l'Institut Vavilov, en Russie – sont ainsi confiées à des personnes qui s'engagent à les chouchouter : particuliers, exploitation du Lycée horticole de Saint-Ismier (Grenoble) ou maraîchers professionnels. Ces derniers doivent tenir un journal de bord des plantes et restituer la moitié des graines produites au CRBA.

**FAIRE POUSSER DES VERGERS** Des maraîchers également impliqués dans un partenariat avec des restaurateurs, c'est le volet « De la graine à l'assiette » : les uns fournissent les produits, les autres les cuisinent. Une manière de faire connaître et de sublimer des variétés locales en touchant les papilles ! Parmi la moisson d'actions de cette vaste opération, citons également le volet « arbres fruitiers » : formations « taille et greffe », identification de pommiers et poiriers anciens, dont des échantillons sont en cours d'analyse par des généticiens de l'Inra, recensement et accompagnement à la création de vergers (privés, collectifs ou partagés), création de vergers conservatoires... « Ensuite, nous espérons poursuivre nos actions en travaillant plus spécifiquement sur les céréales et la vigne, conclut Laure Belmont. Si les financements sont suffisants, nous poursuivrons l'accompagnement des projets et la formation des habitants qui sont nos premiers relais. » ■



© PNIRC

Atelier de récupération des graines.



© PNIRC

Maïs de Calabre.

## HARICOT, MAÏS, ABRICOT...

### UNE MOISSON D'ESPÈCES

Les résultats de l'étude ethnobotanique, commandée par le Parc au Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et à l'association Jardins de Mémoires Montagnes, sont exceptionnellement riches : 399 espèces de fruits, légumes, céréales ou fleurs ont été identifiées sur le territoire, représentant 1409 variétés. La vigne, la pomme de terre, le blé, le poirier, la courge ou le haricot sont parmi les plus présentes. Un peu plus de 10 % des variétés sont originaires du massif de la Chartreuse ou des environs proches (abricotier, ail, artichaut,

dix variétés de maïs et vingt de noyer...). 269 sont nées ailleurs dans la région, et 980 variétés viennent d'une autre région ou de l'étranger. Une base de données en ligne, localisant chaque variété et listant les documents liés, est en cours de développement. En attendant, des fiches « variétés » ont été réalisées : haricot « viande », maïs « Crolles », poire « Louve », et vigne « Extraire de la Dui »

Pour en savoir plus : [www.parc-chartreuse.net/fr/agriculture/fruits-et-legumes-oublies-de-chartreuse/](http://www.parc-chartreuse.net/fr/agriculture/fruits-et-legumes-oublies-de-chartreuse/)







GRAND ANGLE

# Ensemble pour enrayer l'extinction du vivant

LE PLAN BIODIVERSITÉ UN AN APRÈS,  
ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ?

L'heure est grave : la sixième extinction massive d'espèces a déjà commencé et l'homme en porte la responsabilité.

Face à ce constat qui se décompose en multiples problématiques complexes, les Parcs cherchent, trouvent et partagent des solutions.

**3** raisons de lire ce dossier

1

C'EST UN FAIT, les espèces disparaissent à un rythme alarmant

2

EN RÉPONSE, la lutte s'organise à tous les niveaux

3

SUR LE TERRAIN, les Parcs ont un rôle majeur à jouer

BIODIVERSITÉ

# Les Parcs en première ligne

**Le gouvernement a présenté en juillet 2018 un plan Biodiversité avec l'ambition politique de mettre la biodiversité au même rang que le climat. Ce plan visait à booster l'actuelle stratégie nationale pour la biodiversité qui se termine en 2020. Sur les 24 objectifs définis, 18 relèvent directement de missions portées par les Parcs. Un an plus tard, il est temps de faire un premier bilan de cette mobilisation.**

Le plan gouvernemental présenté en juillet 2018 visait à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer quand nécessaire. L'ensemble de ces objectifs faisant partie intégrante de leur mission depuis leur origine, les Parcs naturels régionaux, mais aussi les Réserves naturelles, les conservatoires d'espaces naturels et l'association Rivages de France ont logiquement salué ce plan, faisant valoir qu'il méritait le statut de grande cause nationale. Les Parcs se sont investis dans l'opération et ont montré leur expérience et leurs savoir-faire pour chercher des solutions à la perte de biodiversité que nous connaissons. Or, malgré les apparences peut-être, le sujet reste complexe car il sous-entend de véritables transitions à de multiples niveaux.

## DES RÉPONSES PROTÉIFORMES

Premier exemple dans le Parc des Préalpes d'Azur. La Réserve des monts d'Azur, active dans la sauvegarde du bison d'Europe, porte une ambition de ré-ensauvagement. L'idée séduit plutôt hors du territoire, mais acteurs et politiques publiques sont, eux, axés sur un équilibre agro-sylvo-pastoral au service de paysages identitaires et d'une biodiversité exceptionnelle. Le Parc a ouvert la discussion : la priorité en territoire habité serait de préserver les milieux et d'améliorer leurs connexions afin de

faciliter l'adaptation au changement climatique. Le maintien partout de l'activité humaine reste en débat. Un projet d'université permettra de poursuivre le dialogue, dans le cadre du contrat de transition écologique du pays de Grasse inscrit au plan Biodiversité.

De la même façon, face aux porteurs de projets immobiliers, les Parcs font l'interface en mettant en œuvre la séquence « Éviter Réduire Compenser », certes contraignante mais très efficace avec les entreprises de bonne volonté. Les Landes de Gascogne ont beaucoup travaillé sur le sujet. Le Parc a aussi lutté contre la pollution lumineuse en travaillant sur une « trame noire », sur l'optimisation de l'éclairage public et sur le ciel étoilé, en organisant des manifestations de sensibilisation (Jour de la nuit, Nuit de la chouette, Nuit des étoiles, etc.). Il a aussi en projet une Réserve naturelle régionale et lutte contre les espèces invasives. Enfin, sur le plan juridique, ce Parc travaille sur le Code de l'environnement et le Code de la forêt car les incohérences que ceux-ci révèlent peuvent, sur le terrain, s'avérer préjudiciables aux politiques de biodiversité.

© PNRNM



Fragile nid protégé par l'outil « La météo des oiseaux » en Narbonnaise en Méditerranée.



### COMPENSER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS, CULTIVER À NOUVEAU LES VARIÉTÉS ANCIENNES

En Armorique, la conduite de gaz Sizun-Lothey aurait, sans le diagnostic du Parc, réduit la biodiversité de ce territoire sur certains sites particulièrement sensibles. Le Parc a identifié les grands types de végétation concernés, défini les espaces sur lesquels une gestion différenciée pouvait être conduite, préconisé un retard de fauche et une diminution de leur fréquence sur certains secteurs, et fait installer dix hôtels à insectes. Accompagné de l'Office national des forêts (ONF), GRT Gaz – l'entreprise qui mène les travaux – compte aussi installer des ruches, des abris à oiseaux et des prairies fleuries. Une vraie compensation qui allie réhabilitation des milieux, gestion différenciée et gain de biodiversité.

Dans le domaine agricole, le Parc du Lubéron a participé à un programme de recherche sur l'agriculture biologique, Fruinov, qui s'appuie sur la résistance naturelle aux maladies des variétés anciennes de fruits pour réduire l'utilisation

des pesticides. Ces variétés sont peu ou mal connues alors qu'elles pourraient être remises en production ou servir de géniteurs à de la création variétale. Le Parc participe à ce programme partenarial et collaboratif à travers sa Maison de la biodiversité, à Manosque, en partenariat avec des institutions telles que l'Institut national de recherche agronomique (Inra) et le Groupe de recherche en agriculture biologique (Grab), avec la collaboration des professionnels de la filière. C'est un verger conservatoire de la biodiversité fruitière régionale. Sur les 420 variétés cultivées, 200 y ont été décrites. Les fiches variétales rédigées sont aujourd'hui consultables sur une plateforme collaborative afin que tous les acteurs de ces filières – arboriculteurs, pépiniéristes ou associations de conservation – puissent apporter leur contribution sur leurs propres observations.

### LA BIODIVERSITÉ, UN CHAMP AUSSI VASTE QUE NOTRE PLANÈTE

On peut ainsi multiplier les exemples. Dans les 54 Parcs français, la perte de biodiversité est une

préoccupation majeure. Ce qui se traduit par des actions et des initiatives dans des domaines aussi variés que l'agronomie, l'urbanisme ou l'analyse des paysages!

En Narbonnaise en Méditerranée, le Parc a imaginé un outil numérique interactif baptisé « La météo des oiseaux » pour aider ceux qui pratiquent les sports de pleine nature à respecter les périodes de nidification. Dans un Parc très peuplé comme Scarpe-Escaut, dans le Nord, la densification urbaine est un véritable enjeu. À Wandignies-Hamage, le Parc a aidé à construire en centre-bourg pour épargner les zones humides alentours. Dans les Caps et Marais d'Opale, c'est une construction d'autoroute qui oblige à réaménager les corridors écologiques pour qu'ils ne soient pas interrompus par le bitume. Le Parc des Alpilles a, lui, fait un effort considérable de concertation avec les sylviculteurs de son territoire pour que les sous-bois soient praticables par les mammifères et que les arbres favorisant la nidification des oiseaux ne soient pas oubliés. Le tout en assurant une défense contre les incendies.

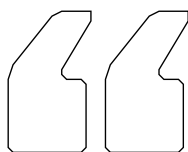
### AU-DELÀ DU PLAN GOUVERNEMENTAL, LES PARCS ONT DES PROPOSITIONS À FAIRE

Les Parcs expérimentent aussi, c'est leur mission, des actions et des outils nouveaux qui mériteraient d'être développés et qui pourraient concourir à la lutte pour la biodiversité. Parmi eux, le recensement, la capitalisation et la diffusion des pratiques traditionnelles alternatives aux usages des pesticides dans les champs et des antibiotiques dans les élevages; l'accompagnement des entreprises pour qu'elles réduisent leur empreinte biodiversité; le développement des contrats de transition écologique; les diagnostics d'état des sols.

Enfin, on peut regretter que des sujets comme la pollution azotée de l'atmosphère et des eaux ou la réduction des surfaces de prairies permanentes soient absents de ce plan Biodiversité... ■



**Pascal Férey**, président de la chambre d'agriculture de la Manche, chargé du dossier biodiversité à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

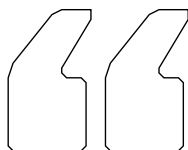


*Le gouvernement a fait voter une loi sur la biodiversité mais nous, agriculteurs, sommes pragmatiques. Agriculteur depuis 37 ans, mon exploitation se trouve dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin. Je n'ai pas attendu la loi pour me soucier de la préservation des ressources et de la qualité de mes terres, ou de la continuité des corridors écologiques... et cela ne veut pas dire qu'il faut sanctuariser les terres! Je crois beaucoup au dialogue entre les exploitants et les Parcs, aux conventions qui*

*fixent les bonnes pratiques de part et d'autre, à ces liens concrets qui permettent de trouver les meilleures solutions environnementales aux contraintes de la production agricole. Je suis donc amené à participer à la gestion en commun de ce territoire, chacun avec ses particularités. Un territoire ne vaut que par sa capacité à réunir l'ensemble des acteurs pour définir un projet commun. L'activité agricole en est la colonne vertébrale. Rien ne peut remplacer le dialogue sur le terrain. »*



**Sandra Lavorel**, écologue directrice de recherche au CNRS, membre du comité français de l'IPBES.



*L'IPBES, la Plateforme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, est le même type d'organisme international que le GIEC. Nous nous intéressons à l'impact que la perte de biodiversité peut avoir sur les humains, aux moyens de l'infléchir et nous formulons des messages aux décideurs. En mai dernier, nous avons publié une évaluation mondiale faisant état de la 6<sup>e</sup> extinction en cours.*

*Le rapport analyse les solutions à cette perte de biodiversité. Comme pour le climat, la solution est de changer notre modèle économique. Pour ce qui concerne la France, nous avons fait une évaluation en 2018. Nous connaissons le même genre de problèmes que l'ensemble de la planète : les milieux humides continuent de disparaître, causant la diminution de certaines populations. Nos forêts, en revanche, sont globalement en bon état. Nous avons surtout des dispositifs efficaces comme les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux ou les zones Natura 2000, qui ralentissent la chute de la biodiversité. Et il faut les encourager. L'intérêt des Parcs, pour des chercheurs comme nous, c'est qu'ils se préoccupent de l'avenir de leur territoire. Cela nous permet de mener des recherches participatives, notamment, ce qui est bien autre chose que de la communication ou de la pédagogie. Nous mettons ensuite les résultats de ces recherches à disposition du public, puis nous les travaillons avec les élus locaux et régionaux. Tous ces efforts, cette mobilisation de la population dans les Parcs en France, permettent d'éviter le pire. Mais il faut être conscient qu'ils ne peuvent agir qu'à la marge : la vraie cause de tous nos maux, c'est notre modèle de société. »*





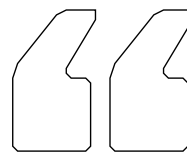
© PNR Normandie-Maine



© PNR Scarpe-Escaut



**Emmanuelle Wargon**,  
secrétaire d'État auprès de la ministre  
de la Transition écologique et solidaire.



*Un an après le  
lancement du  
plan national pour la biodiversité,  
appuyé par les Parcs, quels premiers  
enseignements en tirez-vous avant  
même le bilan estival annoncé par  
le président de la République ?*

*Le plan Biodiversité adopté le 4 juillet  
2018 affirme la lutte contre l'érosion de*

*la biodiversité comme une priorité de l'action du gouvernement, au même titre que la lutte contre le changement climatique. Ce plan traduit la volonté de l'État d'accompagner les territoires dans des projets ambitieux pour la biodiversité, et également de faire de la biodiversité la préoccupation de tous. Il est encore temps d'agir ! Au terme d'un an, un premier bilan montre que 10 % des actions sont déjà terminées et 95 % sont engagées. Les effets seront déjà visibles en 2020 à l'occasion du congrès de l'UICN, que la France accueille à Marseille.*

*Les Parcs interviennent sur la quasi-totalité des thèmes que couvre le plan : comment percevez-vous le rôle et la place des Parcs pour enrayer la perte de biodiversité en France ?*

*Les Parcs sont de précieux partenaires pour l'État et pour les collectivités, et ce depuis leur création. Au travers de leurs chartes et des synergies locales qu'elles suscitent, ils portent des projets de territoire innovants. Par l'expérimentation, ils génèrent un effet d'entraînement à l'intérieur et au-delà de leur périmètre. En tant que gestionnaires d'espaces protégés, porteurs de ces valeurs, les Parcs ont un rôle fondamental à jouer dans la réussite du plan Biodiversité, particulièrement dans sa déclinaison territoriale.*

*De plus, le président de la République a annoncé l'extension du réseau des aires protégées à 30 % du territoire national, dont un tiers sous protection forte permettant d'atteindre leur pleine naturalité. Dans ce contexte et forts de leurs diversités, les Parcs ont un rôle moteur à jouer.*

*2020 sera donc un moment important car nous adopterons une nouvelle stratégie pour les aires protégées pour les dix ans à venir. Un forum national des aires protégées rassemblera en ce sens tous les acteurs le 25 octobre, à Biarritz. Il permettra de coconstruire cette stratégie, avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les Parcs. Cela permettra d'ancrer nos ambitions communes dans la perspective des événements de 2020, tels que le Congrès mondial de la nature, et d'affirmer nos positions sur le plan international. »*



## Guillaume Sainteny

# « La vraie écofiscalité doit inciter à modifier les comportements »

**Ce spécialiste et défenseur de l'écofiscalité<sup>1</sup> définit pour nous ce qu'est une écotaxe, et pourquoi les Parcs devraient davantage mobiliser cet outil pour conduire leurs politiques.**

### **Peut-on commencer par donner une définition précise de l'écofiscalité ?**

**Guillaume Sainteny :** Il n'y a pas une seule définition internationalement admise. La plus communément retenue veut qu'une écotaxe pèse sur une assiette polluante pour en diminuer les émissions. C'est par exemple une surtaxation des voitures polluantes. La vraie écofiscalité doit donc être incitative.

### **Est-ce que cette idée est bien acceptée en France ?**

**G. S. :** Cette conception de la fiscalité écologique est mieux comprise dans les pays anglo-saxons. Dans notre culture, les taxes doivent davantage servir à financer les politiques publiques. Or, une taxe sur le Loto ou sur les recettes des casinos, par exemple, pour financer le Conservatoire du

littoral ou l'ADEME, si elle abonderait bien leur budget, ne diminuerait pas les atteintes à l'environnement. Ce ne serait donc pas une vraie écotaxe.

### **Pourquoi les pays anglo-saxons ont-ils davantage intégré cette idée ?**

**G. S. :** L'État y est moins fort, beaucoup de choses se font par la société civile, les fondations, la philanthropie, les initiatives individuelles, etc. En France, le poids des prélèvements obligatoires est plus élevé, l'implication de l'État dans la vie économique, sociale et culturelle est plus importante.

### **Alors, comment l'idée d'écofiscalité est-elle apparue en France ?**

**G. S. :** La fonction originelle de l'impôt était de financer les dépenses régaliennes (sous l'Ancien Régime, par exemple).

*“Les protections d’intérêt général devraient s’accompagner, a minima, d’une fiscalité allégée comme c’est le cas dans de nombreux pays.”*

L’idée d’utiliser la fiscalité dans un but de politique économique (comme relancer l’activité en période de crise économique) date surtout de l’entre-deux-guerres avec Keynes. Dans cette ligne s’est développée l’idée que les impôts pouvaient aussi servir d’outil pour les politiques sociales puis culturelles, puis environnementales. C’est donc assez récent.

**Les Parcs, eux, ne lèvent pas l’impôt sur le terrain. Pourquoi donc ce sujet les intéresse-t-il ?**

**G. S. :** Ils ne le lèvent pas, certes, mais leurs territoires et leurs politiques peuvent pâtir ou bénéficier de la fiscalité existante. Je prends deux exemples.

Nous avons en France une surtaxation anormale du foncier non bâti et du patrimoine naturel. Les espaces naturels sont soumis à une quantité de taxes<sup>2</sup>, alors que les actions ne sont soumises qu’à un prélèvement forfaitaire unique de 30 %. Cette profusion et ce niveau de taxation entraînent une rentabilité nulle voire négative pour de nombreux espaces ruraux pouvant conduire à un abandon de la gestion ou inciter à artificialiser. Les Parcs naturels régionaux, par la qualité de leurs patrimoines et paysages et par leurs missions de gestion, sont pénalisés par une telle fiscalité. Par exemple, une fiscalité élevée sur les prairies ou les zones humides peut entraîner l’abandon du pâturage extensif et l’enrichissement des zones humides. En outre, elle enlève des revenus et du pouvoir d’achat à ces territoires souvent défavorisés. Une moindre taxation permettrait l’inverse.

Par ailleurs, les Parcs ont, dans leurs territoires, une proportion d’espaces protégés<sup>3</sup> nettement supérieure à la moyenne nationale. Ces protections sont, certes, d’intérêt général. Mais elles peuvent entraîner des contraintes, des charges de gestion accrues voire des pertes de revenu ou de valeur pour les exploitants et propriétaires et une diminution des recettes fiscales actuelles et à venir pour les collectivités territoriales. Or l’institution de ces protections ne donne pas droit à indemnisation pour les exploitants et propriétaires ni à compensation pour les collectivités territoriales<sup>4</sup>. Les protections d’intérêt général devraient, au contraire, s’accompagner, *a minima*, d’une fiscalité allégée comme c’est le cas dans de nombreux pays.

**Y a-t-il d’autres exemples d’incitation fiscale souhaitable pour aider les politiques environnementales ?**

**G. S. :** Oui. Les Parcs naturels régionaux et leurs chartes fonctionnent dans une logique contractuelle : ils sont donc bien placés pour favoriser eux-mêmes des mécanismes contractuels en leur sein. Un exemple : le bail rural environnemental (BRE) qui n’est possible que dans certains lieux, dont les Parcs. C’est un bon outil tant pour le stockage de carbone que pour la biodiversité ou le paysage. Pourtant, il ne décolle pas. Pourquoi ? Car il ne peut être conclu que si le bailleur accepte une diminution notable du loyer de fermage, cela sans contrepartie fiscale. Or, en France, les loyers de fermage sont réglementés et fixés à la moitié environ de ce qu’ils sont en moyenne en Europe de l’Ouest, tout en étant très taxés. Cette taxation très élevée sur un revenu pourtant diminué de moitié par l’État lui-même explique la rentabilité après impôts nulle ou négative du foncier non bâti. Or, en cas de BRE, on demande une nouvelle réduction du fermage au bailleur qui ne touchera que 20 ou 30 % du fermage normal, sans la moindre compensation fiscale : le poids de la protection environnementale pèse donc sur le bailleur, qui n’a aucun intérêt à conclure un BRE. Pourtant, puisque l’État encourage ce dispositif dans les Parcs, il serait logique qu’il ne donne pas lieu à pénalité mais à incitation : les Parcs pourraient alors favoriser ces baux bénéfiques à l’environnement. ■

## BIO EXPRESS

### Guillaume Sainteny

Président de GS Conseil, il enseigne le développement durable à AgroParisTech après l’avoir enseigné à Sciences Po Paris et à l’École polytechnique. Il a exercé plusieurs fonctions au sein du ministère de l’Écologie, notamment celles de directeur adjoint du cabinet du ministre puis de directeur d’administration centrale (directeur des études économiques et de l’évaluation environnementale). Son dernier ouvrage paru est *Le climat qui cache la forêt. Comment la question climatique occulte les problèmes d’environnement* (Rue de l’échiquier, 2015).

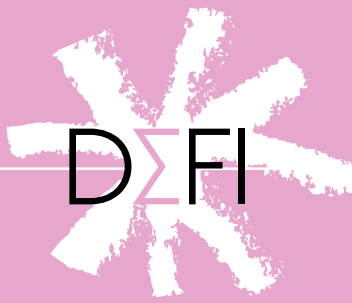
1. Pour davantage de précisions, voir son *Plaidoyer pour l’écofiscalité*, Buchet-Chastel, 2012.

2. TFNB, taxe pour chambres d’agriculture, DMTO, IR-PS jusqu’à 62,2 %, IFI, etc.

3. Réserves naturelles, sites classés ou inscrits, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000, ZPPAUP, etc.

4. Un exemple bien connu, parmi d’autres, est celui du remboursement non complet par l’État aux collectivités territoriales de l’exonération de TFNB pour les sites Natura 2000.

*“Cette conception de la fiscalité écologique est mieux comprise dans les pays anglo-saxons.”*



# Sciences participatives : les Parcs aux avant-postes

Passerelle entre recherche et société civile, les sciences participatives sont devenues en dix ans un formidable outil pour améliorer les connaissances et éduquer à l'environnement.

**N**ul besoin d'être scientifique pour faire des sciences : il suffit d'être curieux, d'ouvrir l'œil et de partager ses observations. Quels que soient les domaines (astronomie, biodiversité, climatologie, etc.), les sciences participatives ont le vent en poupe. Ces programmes de collecte d'informations impliquant le public sont nés aux États-Unis et au Royaume-Uni au début du  $xx^e$  siècle, avec des comptages d'oiseaux. En France, le nombre de citoyens engagés activement dans des démarches de sciences participatives biodiversité est passé de 21 000 en 2011 à près de 54 000 en 2017, d'après l'Observatoire national de la biodiversité. Plus de 70 programmes ont été recensés sur l'ensemble du territoire. À travers eux, l'objectif est d'améliorer les connaissances sur la biodiversité pour mieux la protéger tout en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux.

## L'UNION FAIT LA FORCE

Simple néophyte, initié ou expert, les citoyens deviennent des sentinelles de la nature. Tout le monde y gagne : les scientifiques car ils disposent d'un volume de données qu'ils n'auraient jamais pu collecter seuls ; les citoyens car ils se (re)connectent à



## Des rapaces bien suivis

Depuis plusieurs années, le Parc du massif des Bauges met en œuvre le suivi participatif de la nidification du faucon pèlerin et de l'aigle royal, en partenariat avec la LPO Savoie et Haute-Savoie. Tous les ans, ornithologues amateurs, pratiquants de vol libre et vol à voile se retrouvent derrière leurs jumelles à l'affût de ces rapaces. L'objectif est double : recueillir des données fiables en vue de suivre le cycle de reproduction de ces espèces et sensibiliser les pratiquants de sports de nature (parapente, vol à voile, escalade...) à leur préservation.

la nature avec le plaisir d'être utiles à la science.

Formidables terrains de jeu en la matière, les Parcs mettent en œuvre de nombreuses initiatives. Ils animent localement les dispositifs nationaux Vigie-Nature, Observatoire des saisons, Visionature, etc. Ils conçoivent aussi des programmes sur mesure sur leurs territoires. C'est le cas notamment de l'observatoire participatif du Parc du Golfe du Morbihan, avec le Groupe mammalogique breton, qui vise à recruter des sentinelles de la biodiversité parmi les habitants afin de collecter les informations nécessaires au suivi de l'écureuil et du hérisson sur leur territoire. Car l'évolution du nombre et de la répartition de ces deux espèces est mal connue, un véritable obstacle à leur protection.

Autre exemple emblématique : l'observatoire participatif de la flore remarquable du Pilat, qui a été mis en place en 2006. Il permet un suivi annuel de plus de 150 stations d'espèces végétales sauvages par 50 à 60 habitants, éventuellement accompagnés dans un premier temps par le Parc. En tout, près de 1 500 observations ont été récoltées, permettant par exemple de savoir si les espèces se portent bien ou moins bien et, si besoin, d'intervenir pour limiter une menace. ■





### 3 questions à

**ANTOINE PASCO**, CHARGÉ DE MISSION SCIENCES PARTICIPATIVES EN LANDES DE GASCogne

— **Quelle est votre mission ?**

Depuis le printemps dernier, ma mission est de porter les enjeux de la biodiversité du Parc au plus près de ses habitants. La prise de conscience sur l'érosion de la biodiversité est là, mais les sciences participatives sont encore peu connues.

— **En quoi consiste le programme que vous proposez aux habitants ?**

Je les sollicite pour contribuer au Spipoll (suivi photographique des insectes pollinisateurs), un programme du Muséum national d'histoire naturelle qui étudie les interactions entre les plantes et ces insectes : papillons, mouches, guêpes, bourdons ou encore abeilles. Chaque participant doit respecter le même protocole : rester 20 minutes devant une plante pour prendre en photo toutes les espèces qui se posent dessus, avant de transmettre les photos au site dédié ([www.spipoll.org](http://www.spipoll.org)).

— **Pourquoi le Parc participe-t-il à ce programme ?**

Il existe un réel enjeu régional sur la thématique des pollinisateurs. Dans le contexte de grande forêt monospécifique cultivée (pin maritime) qui est le nôtre, avec un travail du sol important, il est nécessaire de maintenir les habitats des pollinisateurs qui permettent de faire fleurir la bruyère et la callune, spécifiques des sous-bois. On ne dispose pas de données sur les hyménoptères (bourdons, abeilles) : nous avons donc besoin des habitants pour en collecter.

## OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE

# Un outil original au service de la biodiversité

## 1 En quoi consiste l'obligation réelle environnementale (ORE) ?

— L'ORE est un dispositif juridique mobilisable depuis la loi biodiversité de 2016. Concrètement, c'est un contrat passé entre le propriétaire d'un bien immobilier, un milieu naturel par exemple, et une personne morale dont l'objet ou l'activité concourt à la protection de l'environnement, comme une collectivité territoriale, un Parc, un conservatoire d'espaces naturels, etc. En signant ce contrat, le propriétaire ancre des obligations réciproques concourant à la conservation, la gestion ou la restauration de la biodiversité à sa propriété.

## 2 Quel est l'intérêt de cet outil ?

— L'ORE est un dispositif original : il attache une vocation environnementale à un bien, à l'initiative de son propriétaire. Il est aussi très souple car comme tout contrat, le contenu et la durée sont librement négociés par les co-contractants : c'est donc rassurant pour l'acquéreur mais cela permet au propriétaire engagé de transmettre un certain nombre d'obligations environnementales aux futurs acquéreurs de son bien. On peut simplement regretter que notre fiscalité n'encourage pas plus les propriétaires vertueux signataires d'ORE.

## 3 L'ORE peut-elle servir de compensation à des atteintes de la biodiversité ?

— C'est un autre usage de l'ORE. La loi impose que soit compensées les atteintes à la biodiversité qui n'auraient pas pu être évitées ou réduites. Le maître d'ouvrage peut choisir d'utiliser l'ORE pour attacher les mesures de compensation aux biens immobiliers qui les accueilleront.



© Bénédicte Govaert

## L'ORE sur le terrain

### Où ?

Dans l'Orne, à Guerquesalles.

### Quand ?

En mai 2019, c'est une des premières en France.

### Qui ?

Une famille propriétaire d'un terrain agricole de 20 ha depuis plusieurs générations décide de mettre en vente son bien.

### Quelle volonté ?

Pérenniser les

pratiques garantes de la biodiversité observée sur son terrain.

### Quelle solution ?

La famille signe un contrat d'ORE avec le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest.

### Quel résultat ?

Par cette ORE, la famille a attaché à son terrain une vingtaine d'obligations à respecter pendant cinquante ans.

Parmi elles : l'interdiction d'utiliser des phytosanitaires et des intrants minéraux ou organiques ou d'introduire des espèces exogènes. De quoi protéger espèces animales, espèces végétales et paysages.

### En savoir plus :

[http://www.reseau-cen.org/recherche « ORE »](http://www.reseau-cen.org/recherche%20«%20ORE%20»). Documents et vidéo didactique vous y attendent.

# S'engager dans le label *ÉcoQuartier*



© Bénédicte Govaert

## *ÉcoQuartier*

est un label délivré par les services de l'État depuis 2012 aux réalisations conformes aux critères de l'urbanisme durable. Ces critères sont précis, exigeants, contrôlés par des experts. 80 projets ou réalisations d'ÉcoQuartiers se situent aujourd'hui dans des Parcs.

### Une ambition, vingt engagements.

*La démarche qui aboutit à la création d'un ÉcoQuartier est volontaire, dans une logique d'amélioration continue de l'urbanisme. En revanche, elle ne donne droit à aucun financement particulier. De fait, il s'agit d'une méthode, d'un processus, qui permet aux collectivités et aux aménageurs de respecter un certain nombre de règles vertueuses. Pour créer un ÉcoQuartier, il faut que la collectivité locale ressente un réel déficit de logement. Il faut que le porteur de projet accepte de densifier l'existant sans artificialiser des espaces naturels ou agricoles. Il faut aussi que les habitants soient associés à la conception du futur quartier*

*et que des familles à petits revenus puissent accéder aux logements en question.*

### Une procédure exigeante

*Le label est délivré par le ministère de la Cohésion du territoire et celui de la Transition écologique sur la base d'une liste de vingt critères au total. Pour l'obtenir, il faut déposer un dossier auprès des correspondants régionaux de « Villes durables », généralement à la Dreal. Chaque projet est examiné par deux experts, un issu du territoire, un autre venant de l'extérieur. Puis, une commission régionale se réunit. S'il y a divergence en son sein à propos d'un projet, elle saisit alors une commission nationale chargée de trancher.*

### 80 projets dans les Parcs

Destiné au départ à des projets urbains, les Parcs se sont emparés du processus pour l'appliquer aux milieux ruraux, en particulier pour densifier les centres-bourg sans consommer de terre agricole supplémentaire. Aujourd'hui, 80 projets d'ÉcoQuartiers sont nés dans des Parcs, soit plus d'un projet pour chaque Parc. Faux-la-Montagne, dans le Parc Millevaches en Limousin, vient par exemple d'obtenir le label. Et avant même la création du label, en 2012, la commune de La Rivière, dans le Vercors, concevait un nouveau quartier pour faire revivre le village qui se mourrait à l'ombre de Grenoble. En plein centre sont nés des équipements, des logements, une chaufferie bois, des espaces verts. La commune est ainsi passée de 400 à 700 habitants. Elle a obtenu le plus haut niveau du label : l'étape 4.



■ Hêtres d'Ambel.



© Eric Charon

■ Le pin de la plaine de la Queyrie.

## Vercors

# — Le royaume des arbres remarquables

**Dans la forêt du Vercors, une douzaine d'arbres d'essences différentes sont multiséculaires, remarquables, voire célèbres. Imaginons d'en faire le tour.**

On commencerait par saluer le plus républicain ! Devant la mairie de Lus-la-Croix-Haute, ce peuplier de la liberté fut planté en 1848 pour fêter l'avènement de la deuxième République. En faisant le tour par le sud, à 1 800 m d'altitude, on irait voir le fameux arbre taillé de la plaine de la Queyrie, un pin géant au tronc tordu qui offre un peu d'ombre au milieu d'une grande plaine dénudée. Puis, vers la forêt du plateau d'Ambel, on observerait des hêtres magiques, dont les charpentières, énormes, se tiennent à l'horizontale. On poursuivrait jusqu'à la forêt de Lente à Bouvante, pour un sapin bronzé de 44 m de haut ! Célèbre depuis longtemps, il apparaissait déjà sur des cartes postales en 1920. Puis on rendrait visite au tilleul de Sully, quatre fois centenaire (il aurait été planté en 1597), à Saint-Martin-en-Vercors. Il tient

son nom du ministre d'Henri IV, soucieux de faire planter des tilleuls ou des ormes devant l'église des villages. On ferait un crochet par Rencurel, où se trouve le frêne de la fontaine de Pétouze. La présence de cette source explique sa taille : 4,25 m de circonférence et 26 m de haut.

### **PEUPLIERS, PINS, HÊTRES, SAPINS, TILLEULS, FRÊNES, CÈDRES...**

À Corrençon-en-Vercors, dans la forêt de la Loubière, on admirerait le sapin Bellier, 44 m de haut, juste au-dessus de la route. Âgé de 224 ans, il porte le nom de « son » garde forestier qui officiait il y a une centaine d'années. On descendrait ensuite sur les piémonts jusqu'au majestueux cèdre du Liban dans le Parc du château de Sassenage. Puis, on poursuivrait jusqu'à un autre tilleul remarquable, le Senior des Vouillants, 250 ans, qui, dit-on, est le doyen de cette forêt. Et on finirait par le roi des sapins du Vercors, à Gresse-en-Vercors, le Seigneur de Sallanchon : tour de taille 5,20 m, 40 m de haut. Il daterait de 1740. Le beau voyage. ■

Zygaena filipendulae.



**G**raminées fièrement dressées et fleurs qui se dandinent au vent, herbe grasse et dense... Bienvenue dans la prairie. Un milieu joyeux pour les yeux et, surtout, extrêmement riche du point de vue de la biodiversité. Il abrite en effet une grande variété floristique et une vie foisonnante : petite faune et microfaune s'y épanouissent, trouvant là refuge, nourriture et compagnons. Sans parler des nombreux services écosystémiques que la prairie offre aux hommes : stockage des eaux en périodes de hautes eaux puis restitution progressive limitant l'effet des inondations, filtration

maintenant la qualité des eaux, refuge pour les pollinisateurs et autres auxiliaires de culture, capacités de stockage de carbone, etc.

### **PLUS DE 3 000 HECTARES « REMARQUABLES »**

Sur le territoire du Parc de Lorraine, on dénombre 33 500 hectares de prairies naturelles, dont 3 200 hectares considérés « d'intérêt écologique » : ce sont les « prairies remarquables » qui comptent des espèces floristiques rares, en régression ou protégées, et dont certaines sont classées « Natura 2000 ». Des parcelles que le Parc fait tout pour préserver. Comment ? D'abord, en favorisant leur connaissance. Avec l'université de Lorraine, par exemple, des études ont été menées sur les pollinisateurs et les auxiliaires de culture (plantes, animaux, insectes) fréquentant les prairies et favorables à l'agriculture parce qu'ils protègent les cultures ou favorisent les rendements.

### **UN FOIN D'EXCEPTION**

Sur le volet « gestion », des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont proposées aux agriculteurs sur les terrains « Natura 2000 » pour favoriser les pratiques durables : réduction des intrants et du pâturage, fauche tardive... Le Concours des pratiques agroécologiques Prairies et parcours, piloté par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, avec notamment l'aide de la Fédération des Parcs – l'édition 2019 Lorraine s'est tenue en juin –, récompense les éleveurs valorisant les pâturages et prairies de fauche non semés. Autres initiatives au menu de la palette d'actions du Parc : la valorisation des produits issus des prairies. C'est comme cela que « La perle des foins » est née : une filière de vente du foin issu des prairies remarquables, mise en place grâce à un partenariat avec une association d'agriculteurs. Elle propose le fourrage aux animaleries et aux zoos du territoire. Un mets parfumé, très nourrissant, qui fait le bonheur des animaux. De même, la marque « Valeurs Parc » pour la viande bovine a été attribuée aux agriculteurs sur la base de diagnostics écologiques et paysagers des exploitations. Elle encourage les systèmes de production herbagers. ■

## **Lorraine**

# — Dans la prairie, l'herbe est toujours plus verte

**Les prairies naturelles sont riches à plus d'un titre. Mais leur équilibre est fragile. Le Parc de Lorraine mène donc une série d'actions pour préserver ces espaces d'une grande beauté, essentiels à la biodiversité.**

Des prairies remarquables, points de départ d'une filière foin.



© PNRL/Didier Protin



Retrouvez plus d'actus sur [parcs-naturels-regionaux.fr](http://parcs-naturels-regionaux.fr)  
et suivez-nous sur Facebook et Twitter @FederationPNR

### #nouveau venu

Bienvenue  
au 54<sup>e</sup> Parc  
naturel régional,  
le Médoc !



Le 24 mai, le Premier  
ministre signait le décret de  
classement du Parc naturel

régional Médoc, couronnant  
des années de travail des  
forces vives d'un territoire  
français emblématique. Cette  
langue de terre de Gironde  
bordée par le plus grand  
estuaire d'Europe, l'estuaire  
de la Gironde, et l'océan  
Atlantique, concentre  
bon nombre des enjeux  
d'un espace classé Parc : des  
paysages uniques, une nature  
préservée, des traditions  
et savoir-faire ancestraux  
mais également des fragilités  
sociales et économiques.  
Il concerne 102 750 habitants  
répartis sur 233 400  
hectares, 51 communes et

4 communautés  
de communes.  
Le Parc Médoc porte  
l'identité historique,  
géographique, naturelle  
et culturelle de toute la  
presqu'île médocaine.  
Il combine plusieurs entités  
paysagères comme le littoral  
atlantique à l'Ouest, l'estuaire  
de la Gironde à l'Est, ses  
terrasses viticoles, ses marais  
et les landes médocaines.  
Enfin, le Médoc est une terre  
alliant activités traditionnelles  
(gemmage, ostréiculture,  
tonnellerie) et activités  
à la pointe de la technologie  
(matériaux composites).

### #Plaidoyer

## Les Parcs, territoires d'alimentation responsable et durable



© DR

Lors des universités d'été de juillet,  
les présidents de Parcs ont signé  
un plaidoyer positionnant les Parcs comme  
territoires d'une alimentation responsable et  
durable. Ce document, conforté par le livre  
blanc « Pour une agriculture durable et une  
alimentation responsable » publié par Régions  
de France, met en avant que la transition  
repose sur trois grandes évolutions : un  
processus de reterritorialisation du système  
alimentaire, une mutation de caractère  
agroécologique de la production agricole et  
l'émergence d'une démocratie alimentaire.  
La Fédération des Parcs, avec son partenaire  
Résolis, est lauréate du programme national  
Alimentation. Elle accompagne les Parcs dans  
l'émergence et le déploiement de projets  
alimentaires territorialisés qui se concrétisent  
sur les territoires.

### #hommage

## Décès de Jean-Pierre Feuvrier

Il était l'un des « missionnaires » de la Datar qui  
a fait le tour du monde pour imaginer ce que les  
Parcs devaient être. Chargé de mission pour la  
création du Parc du Vercors, il a très longtemps  
représenté la FFRandonnée au bureau de la  
Fédération. C'était un défenseur des Parcs  
-régionaux et nationaux-, mais surtout un  
homme d'exception, attachant et jovial.

### #étudiants

## Des ateliers hors les murs

Cette année, les Parcs du Vexin français,  
du Haut-Languedoc, de Lorraine, de la Haute  
Vallée de Chevreuse et Loire-Anjou-Touraine  
accueilleront des étudiants pour favoriser  
le développement d'un urbanisme durable  
dans les territoires ruraux. Mobilités, énergies,  
participation citoyenne et développement local  
seront au programme de ces ateliers 2019.



### #événement

## Retour sur les Universités d'été 2019 des Parcs

Le Parc des Causses du Quercy  
a rejoint la jeune liste des hôtes  
des universités d'été des Parcs,  
après le Luberon en 2015. Amené  
à devenir biennal, cet événement  
a marqué un temps d'échanges  
entre présidents, membres du  
Corp (Conseil d'orientation,  
recherche et prospective) et  
directeurs sur le thème du  
prochain congrès des Parcs  
« Santé et environnement ».

Ce thème a été introduit par  
un représentant de l'Agence  
régionale de santé (ARS)  
Occitanie et conclu par le retour  
d'expérience du Parc de la  
Brenne, en particulier sur son  
contrat local de santé. Autres  
temps forts de ces universités  
d'été : la présentation d'un travail  
mené avec François Benech  
sur l'évolution de la structure  
de gestion (qui offre des

perspectives motivantes pour  
les Parcs et leur stabilisation  
institutionnelle), et une  
intervention de Guillaume  
Sainteny sur la fiscalité  
environnementale (cf. p. 14-15).  
L'événement était suivi  
le lendemain par les 20 ans  
du Parc des Causses du Quercy,  
que les participants avaient  
découvert au travers de circuits  
thématiques.



### #Vu à la télé

## Les Parcs face caméra

Ushuaïa TV a consacré deux samedis de juillet,  
et en prime time s'il vous plaît, aux Parcs naturels  
régionaux. Quatre films de 52 minutes ont  
ainsi été diffusés sur les Parcs du Vercors, de  
la Brenne, des Marais du Cotentin et du Bessin  
et de Lorraine. Laurent Charbonnier en était le  
réalisateur, MC4 le producteur et la Fédération  
des Parcs et les Parcs concernés les partenaires  
de cette deuxième série.



**SA VOCATION**

« *Tout petit, je ne sais pas pourquoi, j'ai eu envie de découvrir la nature, les oiseaux en particulier.* »

**SON PARCOURS**

**27 janvier 2000**

Naissance à Château-Gontier (Mayenne)

**2018**

Passé un bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune

**2019**

Entame sa deuxième année de BTS Gestion et protection de la nature

# Lionel Manceau

ÉTUDIANT EN BTS GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE, IL RÊVE D'ÊTRE UN JOUR CHARGÉ D'ÉTUDE NATURALISTE DANS UN PARC.

**Lionel Manceau, 19 ans cette année, nourrit une vraie passion pour la nature, les oiseaux en particulier. Il a participé à tous les chantiers possibles en lien avec le Parc Normandie-Maine et ne conçoit pas son avenir autrement que comme chargé d'étude naturaliste pour une collectivité.**

Ses parents ne sont pas naturalistes et Lionel est né à Château-Gontier en Mayenne, certes près du Parc Normandie-Maine, mais pas en pleine nature. Pourtant, dès sa plus tendre enfance, Lionel s'est passionné pour la biodiversité, l'ornithologie en particulier. Il ne sait pas pourquoi, aucun adulte ne lui a transmis cette passion mais elle s'est révélée à lui comme une évidence. Dès qu'il a pu, il a participé à des sorties de découverte de la nature et rencontré des naturalistes professionnels. Il a fait des photos d'oiseaux, construit des abris, et dès la seconde, en bac pro, commencé à participer à des inventaires pour des associations.

On ne s'étonnera donc pas qu'il se soit tout de suite porté volontaire le jour où il a entendu parler d'un chantier-école organisé par l'association Mayenne Nature Environnement, en partenariat avec le Parc Normandie-Maine tout proche. Depuis 2014, le Parc travaillait en

effet avec le département à la mise en place d'un ambitieux programme de sauvegarde des landes, des tourbières et des oiseaux remarquables présents sur le mont des Avaloirs et la corniche de Pail. Ces milieux, historiquement assez fréquents sur ce territoire, sont aujourd'hui devenus rares... comme les espèces qui y trouvaient refuge, telles que le busard Saint-Martin. Ce rapace, qui niche et chasse dans la lande, a tendance à utiliser les champs de blé comme site de reproduction, ce qui pose un gros problème au moment des moissons, en plein nourrissage des petits. Le chantier-école consistait à construire des cages sans toit autour des nids installés au milieu des champs pour indiquer leur présence aux agriculteurs. Continuant sur cette lancée, le parc coordonne aujourd'hui le projet européen LIFE Avaloirs. Dans le cadre de son BTS, Lionel a participé aux chantiers d'abattage des arbres, nécessaires à

la survie et au développement des landes. On peut ainsi espérer voir se multiplier les couples reproducteurs de busards Saint-Martin dans les prochaines années.

**UN AVENIR PROFESSIONNEL LIMPIDE**

Depuis 2015, il n'a raté aucune occasion de faire du bénévolat et de participer aux animations du Parc. Ces sorties sur le terrain avec les animateurs lui ont permis d'apprendre « *pas mal de choses* » et de dessiner un projet de carrière.

En juin 2020, il aura terminé sa deuxième année de BTS Gestion et protection de la nature, qui lui aura appris à mener un inventaire naturaliste jusqu'au bout. La voie professionnelle qu'il envisage est évidente : exercer ses compétences en tant que chargé d'étude naturaliste et réaliser des inventaires de la biodiversité pour une collectivité territoriale ou un Parc naturel régional. C'est clair, c'est même limpide ! ■

## EDF ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, PARTENAIRES VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

**Parmi eux : diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en 2050, par rapport à 1990.**

**Pour relever ce défi, il faut accélérer la transition énergétique !**

C'est dans cet objectif que s'inscrit le partenariat établi depuis 2018 entre **EDF Collectivités** et la **Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France**.

Des bâtiments aux transports, les sources d'émission de carbone, dans les parcs naturels régionaux, sont multiples.

Ces derniers disposent toutefois d'incroyables ressources énergétiques dont la valorisation doit pouvoir s'inscrire dans un environnement et des paysages remarquables à respecter.

Réflexions autour du photovoltaïque, de la rénovation du bâti ou de la mobilité propre dans les Parcs... les équipes d'EDF et des Parcs Naturels Régionaux échangent, débattent ensemble dans un objectif commun notamment de valorisation des bonnes pratiques favorisant la transition énergétique.